



AVG

35 RUE DU MANOIR DE SERVIGNE

35000 RENNES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

*copie certifiée conforme
pour la SARL AVG
représentée par M. Nicolas Leunio
Gérant associé*

Lexia Conseil | Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Région Bretagne
et de commissariat aux comptes inscrite près de la Cour d'Appel de Rennes

Parc Edonia - 1 rue de la Terre Adélie - Bâtiment P - 35760 Saint-Grégoire
contact@lexia-conseil.fr | +33 2 57 67 57 91

RCS RENNES 821 774 510 - TVA : FR 60 821 774 510 - APE 6920 Z
Attestation de présentation des comptes



AVG

35 RUE DU MANOIR DE SERVIGNE

35000 RENNES



COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 à 8
- Détail Compte de résultat	9 à 11
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	12 et 13
- Liasses 2050 à 2059-F	14 à 34
DOSSIER DE GESTION	
- Soldes intermédiaires de gestion	35

LEXIA CONSEIL

1 rue de la Terre Adélie

Batiment P

35760 Saint-Grégoire

0257675791

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	139 399		139 399	139 399	
	Constructions	1 724 281	1 281 219	443 061	455 944	12 883 2,83
	Installations techniques, matériel et outillage	22 322	19 383	2 938	4 968	2 030 40,86
	Autres immobilisations corporelles	575 715	265 600	310 115	363 591	53 476 14,71
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	15		15	15	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	457		457	457	
Total II		2 462 189	1 566 203	895 986	964 375	68 389 7,09
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	230 688		230 688	208 716	21 972 10,53
	Autres créances	96 708		96 708	71 375	25 333 35,49
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	37 015		37 015	8 353	28 662 343,13
	Charges constatées d'avance (3)	2 909		2 909		2 909
	Total III	367 319		367 319	288 444	78 875 27,35
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 829 509	1 566 203	1 263 306	1 252 819	10 486 0,84

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

457

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 410 128)	410 128	410 128		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	345 251	345 251		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	41 013	41 013		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	117	117		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	872 150	972 606	100 455	10.33
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	63 180	100 455	163 635	162.89
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	50 695	54 997	4 302	7.82
	Total I	88 127	20 645	67 482	326.88
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	119 592	136 119	16 527	12.14
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	766 089	808 776	42 687	5.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 557	291 089	71 468	24.55
	Dettes fiscales et sociales	100 206	33 899	66 307	195.60
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 989	3 582	594	16.57
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 351 433	1 273 464	77 969	6.12
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 263 306	1 252 819	10 486	0.84
		1 248 640	1 153 872		

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	410 345		410 345	340 451	69 894	20.53
Chiffre d'affaires NET	410 345		410 345	340 451	69 894	20.53
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 800	1 800	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 477	45 332	43 856	96.74
Autres produits			115	88	27	31.03
Total des Produits d'exploitation (I)			411 937	387 671	24 266	6.26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				3 232	3 232	100.00
Autres achats et charges externes *			272 042	129 974	142 068	109.30
Impôts, taxes et versements assimilés			60 694	49 294	11 400	23.13
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			111 762	103 683	8 079	7.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	26	25	93.28
Total des Charges d'exploitation (II)			444 500	286 210	158 290	55.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			32 563	101 462	134 025	132.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	34 749		16 444		18 305	111.31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	34 749		16 444		18 305	111.31
2. Résultat financier (V-VI)	34 749		16 444		18 305	111.31
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	67 312		85 017		152 329	179.17
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 950		4 000		2 050	51.25
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1		1	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	6 818		14 133		7 315	51.76
Total VII	8 768		18 134		9 366	51.65
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 998		33		1 965	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	122		148		26	17.56
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 515		2 515			
Total VIII	4 636		2 696		1 939	71.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 132		15 438		11 306	73.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	420 705		405 805		14 899	3.67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	483 885		305 350		178 535	58.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	63 180		100 455		163 635	162.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

1 643

LEXIA CONSEIL

« A.V.G »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 410 123 Euros
Siège social : 35 rue du Manoir de Sévigné, 35000 Rennes
RCS Rennes 569 102 841

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE VINGT-SEPT JUIN,
à 9 heures

Les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation verbale de la gérance, tous les associés étant d'accord sur ce mode de convocation.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que sont présents :

- La société « TOURNEFORT »
Représentée par M. Nicolas GOURIO, possédant18 813 parts
sociales
- Mme Mariannick GOURIO, possédant6 820 parts
sociales

**Soit le total des parts sociales représentées
sociales**

25 633 parts

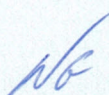
Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur Nicolas GOURIO, Gérant non associé, est également présent.

La société « TOURNEFORT » représentée par Monsieur Nicolas GOURIO, associée représentant le plus grand nombre de parts sociales et acceptant, préside la séance.

La Présidente constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1

M.G.

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Rapport de gestion de la société sur les exercices clos le 31 décembre 2023,*
- *Approbation des comptes des exercices clos les 31 décembre 2023, quitus à la Gérance ;*
- *Affectation des résultats ;*
- *Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ; Approbation de ces conventions ;*
- *Questions diverses.*

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

La Présidente ouvre ensuite la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesdits comptes faisant apparaître :

Un total du bilan de1.263.306 €

Un chiffre d'affaires de410.345 €

Un résultat net comptable de(63.180) €

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts. A titre informatif, il est indiqué que le montant des amendes s'élève à 620 euros.

2
M.G

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à (63.180) Euros au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, qui ont été conclues et/ou poursuivies entre la société et Madame Mariannick GOURIO et/ou la société « TOURNEFORT » et/ou la société « ETS GAILLARD GOURIO » et/ou la société « N&N » au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Les associées ont approuvé le principe de la résolution. Toutefois, étant intéressées aux conventions, elles ne peuvent participer au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

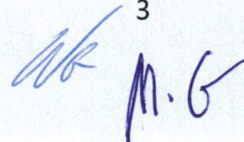
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, qui ont été conclues et/ou poursuivies entre la société et Monsieur Nicolas GOURIO et/ou la société « NI & CO » et/ou la société « LE SOCCER RENNAIS » au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par Madame Mariannick GOURIO, étant précisé que la Société « TOURNEFORT » n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3


SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

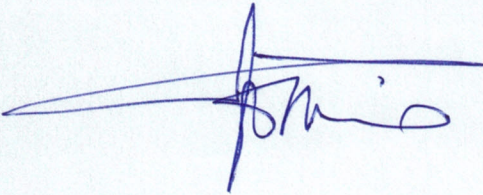
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant non associé et les associées présents.

Madame Mariannick GOURIO
Associée



Société « TOURNEFORT »
Associée,
Représentée par M. Nicolas GOURIO



Monsieur Nicolas GOURIO,
Gérant non associé

